

**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA  
CÔTE-DE-GASPÉ TENUE EN SÉANCE RÉGULIÈRE LE MERCREDI  
13 MAI 2020 À 16 H 46 PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE**

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville  
Michèle Fournier, maire de Cloridorme  
Dany Brousseau, maire de Petite-Vallée  
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Bruno Bernatchez, directeur général  
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. RÉSOLUTION 20-72 – DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2020**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

CONSIDÉRANT que la MRC doit enregistrer la séance et la rendre disponible pour visionnement sur son site web;

POUR CES MOTIFS,

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 16 h 45.

**3. RÉSOLUTION 20-73 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MAI 2020**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 13 mai 2020 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Déroulement de la séance du 13 mai 2020
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 13 mai 2020 et inscription à affaires nouvelles
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 avril 2020

**A) Gestion financière et administrative et ressources humaines**

5. Acceptation des déboursés du mois d'avril 2020
6. Priorités 2020-2021 du Soutien à la compétence en développement local et régional des MRC
7. Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), volet 4 – Autorisation de signature

**B) Aménagement – Urbanisme et Environnement**

8. Plan régional des milieux humides et hydriques – Choix de la firme
9. Révision du schéma d'aménagement et de développement révisé de 3<sup>e</sup> génération

**C) Développement socioéconomique**

10. État des programmes d'aide financière
11. Dossiers d'investissement :
  - a) Fonds de soutien aux projets structurants
  - b) Fonds de soutien aux municipalités

**D) Autres dossiers**

12. Affaires nouvelles :
  - a) Adoption des modalités du Plan d'atténuation des impacts financiers de la COVID-19 – Volet OBNL
  - b) Programme de revitalisation 2019-2021 – Municipalité de Cloridorme
13. Période de questions pour le public
14. Ajournement ou levée de la séance

**4. RÉSOLUTION 20-74 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2020**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 8 avril 2020 soit et est adopté.

**5. RÉSOLUTION 20-75 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2020**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois d'avril 2020 suivant : MRC : 485 267,09 \$ et TNO : 3 276,79 \$, soient adoptés.

**6. RÉSOLUTION 20-76 : PRIORITÉS 2020-2021 DU SOUTIEN À LA COMPÉTENCE EN DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC**

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagée à adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2020-2021 en lien avec la gestion du volet 2 du Fonds régions et ruralité, soit le Soutien à la compétence en développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT que la réception d'une partie de l'enveloppe de ce volet est conditionnelle à l'adoption et à la publication de ces priorités;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé établisse et adopte ses priorités d'intervention de la manière suivante :

**A) La réalisation des mandats en planification et en développement du territoire**

- Mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement
- Effectuer des travaux de révision et de modification du Schéma d'aménagement et de développement
- Assurer la réalisation de différents plans d'intervention
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en aménagement du territoire
- Offrir des services-conseils en urbanisme et géomatique pour les municipalités et les organismes
- Assumer la gestion des cours d'eau en vertu de la loi
- Voir à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**B) Le soutien aux municipalités locales (expertise professionnelle et partage de services)**

- Favoriser le partage de services entre les municipalités
- Soutenir les municipalités locales grâce à l'expertise interne dans divers domaines, notamment en développement économique, en aménagement du territoire, en géomatique, en sécurité incendie, en développement culturel, en développement rural, en développement social et gestion de programmes.

**C) La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise**

- Promouvoir l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale
- Soutenir et accompagner les promoteurs et entreprises du territoire (aide technique, conseils, etc.)
- Promouvoir le potentiel économique de la MRC
- Soutenir financièrement les projets d'entreprises
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement économique.

**D) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

- Soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets structurants
- Mobiliser les communautés et stimuler la participation citoyenne
- Renforcer la vitalité sociale, rurale et culturelle
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement social.

**E) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional**

- Soutenir et favoriser le développement d'activités liées aux ententes sectorielles avec les ministères et organismes du gouvernement dans divers domaines.

**F) Le soutien au développement rural**

- Animer les milieux ruraux
- Soutenir et accompagner les organismes du territoire (aide technique, conseils, etc.)
- Soutenir la réalisation de plans d'action locaux
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire
- Accompagner les initiatives locales de développement
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement rural.

**7. RÉSOLUTION 20-77 : FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR), VOLET 4 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le volet 4 du Fonds d'aide aux initiatives régionales;

CONSIDÉRANT que la somme dévolue pour le soutien au développement des municipalités locales est répartie comme suit :

Cloridorme :	10 000 \$
Gaspé :	40 000 \$
Grande-Vallée :	10 000 \$
Murdochville :	10 000 \$
Petite-Vallée :	10 000 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le préfet à signer le protocole d'entente du Fonds d'aide aux initiatives régionales avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

**8. RÉSOLUTION 20-78 : PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES – CHOIX DE LA FIRME**

CONSIDÉRANT l'obligation pour les MRC de produire un *Plan régional des milieux humides et hydriques*;

CONSIDÉRANT la MRC a reçu une aide financière de 83 300 \$ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec pour l'élaboration de ce plan;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 25 février 2020 et que cinq soumissions ont été reçues dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection s'est réuni le 5 mai 2020 et a procédé à l'analyse selon les règles d'adjudication de contrat de fourniture de services professionnels établies par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

<u>Firme</u> <u>Rang</u>	<u>Note technique</u>	<u>Prix total</u>	<u>Pointage final</u>	
Englobe	81	103 391,27 \$	12,67	1
Rousseau Lefebvre	79	117 354,98 \$	10,99	2
Stantec	73	119 753,36 \$	10,27	3
Environnement CA	59,5	s/o	s/o	
s/o				
Activa environnement	50	s/o	s/o	
s/o				

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjugé au soumissionnaire dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Englobe;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé mandate la firme Englobe pour le contrat de réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques pour la somme de 103 391,27 \$ taxes incluses, soit 89 925,00 \$ plus taxes applicables;

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de service incluant toutes les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution font foi de contrat intervenu entre les parties.

### **9. RÉSOLUTION 20-79 : RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE 3<sup>E</sup> GÉNÉRATION**

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé a adopté le schéma d'aménagement et de développement révisé portant le numéro de règlement 03-109, en vigueur en avril 2004;

CONSIDÉRANT que le schéma de la MRC de La Côte-de-Gaspé en ait cette année à son 16<sup>e</sup> anniversaire suivant son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'une révision d'un schéma doit normalement débiter selon la loi à la cinquième année suivant son entrée en vigueur, bien que la plupart des MRC n'ont pas respecté ces délais;

CONSIDÉRANT au-delà de cette obligation légale, la révision s'avère nécessaire en raison notamment des changements socio-économiques et politiques survenus depuis l'élaboration et l'adoption de l'actuel schéma d'aménagement au début des années 2000. Depuis ce temps, le schéma en vigueur a fait l'objet de plusieurs modifications découlant de nouvelles obligations légales ou de la volonté politique de répondre proactivement à certains enjeux spécifiques qui sont apparus sur le territoire ou parties de territoire;

CONSIDÉRANT que plusieurs diagnostics, enjeux, orientations, objectifs d'aménagement et moyens de mise en œuvre doivent ou peuvent être intégrés ou actualisés par rapport à plusieurs thématiques telles que : la forêt, le tourisme, l'urbanisation, les activités commerciales et industrielles, la culture, les transports, etc.;

CONSIDÉRANT que plusieurs nouvelles préoccupations doivent ou peuvent également être intégrées et actualisées, telles que la mobilité durable, la périurbanisation et la consolidation de nos milieux de vie, le développement durable, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la planification de nos espaces, développement industriels, commerciaux et résidentiels, etc.;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé signifie son intention d'entamer le processus de révision de son schéma afin de se doter d'un schéma d'aménagement et de développement durable de 3<sup>e</sup> génération.

## **10. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE**

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

## **11. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :**

### **A) RÉOLUTION 20-80 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS :**

- CONSIDÉRANT le budget disponible pour le soutien à ruralité;
- CONSIDÉRANT l'ampleur des demandes reçues lors de l'appel de projets du printemps représentant 1,5 fois le budget disponible;
- CONSIDÉRANT le contexte entourant la Covid-19 et l'impact de celle-ci sur certains projets;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte les projets suivants qui sont jugés prioritaires dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants* :

- 1) Sentier ornitho-écologique du lac de la Ferme de Grande-Vallée – Aménagement du sentier au montant de 3 600 \$;
- 2) Centre d'action bénévoles La Grande-Corvée – Rénovation et réaménagement du CAB La Grande Corvée au montant de 50 000 \$;
- 3) Club de patinage de vitesse de Gaspé – Démarrage du club au montant de 24 920 \$;
- 4) Coop Accès Chic-Chocs – Amélioration et mise à niveau du ski hors-piste au mont Porphyre au montant de 18 098 \$;
- 5) Le club des Sportifs de Petite-Vallée – Revitalisation des infrastructures du lac du Clin au montant de 19 750 \$;
- 6) Holy Name Hall – Étude d'opportunités au montant de 1 300 \$.

### **B) RÉOLUTION 20-81 : FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS : MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE – MISE EN VALEUR DE L'ANSE DE LA RIVIÈRE GRANDE-VALLÉE**

- CONSIDÉRANT que le projet permet le développement et l'amélioration d'infrastructures et d'équipements municipaux pour les citoyens de la municipalité;
- CONSIDÉRANT que le projet peut appuyer l'offre touristique locale et les emplois qui en découlent;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans un plan d'aménagement et de développement de la municipalité de Grande-Vallée;

CONSIDÉRANT que le projet compte 65 926 \$ de dépenses admissibles;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 20 000 \$ à la Municipalité de Grande-Vallée pour le projet « Mise en valeur de l'anse de la rivière Grande-Vallée » dans le cadre du *Fonds de soutien aux municipalités*.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES :**

### **A) RÉOLUTION 20-82 : ADOPTION DES MODALITÉS DU PLAN D'ATTÉNUATION DES IMPACTS FINANCIERS DE LA COVID-19 – VOLET OBNL**

CONSIDÉRANT les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation du coronavirus;

CONSIDÉRANT les impacts financiers de ces mesures sur les OBNL et entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT l'importance du maintien des activités de ces organismes pour le développement de notre milieu;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir les OBNL et les entreprises d'économie sociale à court terme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte les modalités du *Plan d'atténuation des impacts financiers de la Covid-19 – volet OBNL*.

### **B) RÉOLUTION 20-83 : PROGRAMME DE REVITALISATION 2019-2021 – MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME**

CONSIDÉRANT les modalités du Programmes de revitalisation 2019-2021;

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau des infrastructures touristiques municipales déposé par la municipalité de Cloridorme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte de financer le projet de mise à niveau des infrastructures touristiques municipales de Cloridorme à la hauteur de 75 000 \$.



### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Aucune question, car la réunion est à huis clos.

### **14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la réunion est levée à 16 h 57.

---

Daniel Côté  
Préfet

---

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général